

Gestion de Sites Pollués : Actualités et bonnes pratiques juridiques

Nantes | Saint-Nazaire | A distance

Le 18 juin 2024 de 9h à 12h30

Dans les locaux de Fidal Nantes | Fidal Saint Nazaire | A distance

Cette formation sera rythmée par des échanges, questions/réponses et illustrations pratiques.
Intervenante : Camille Jarry, avocate associée du département Droit de l'Environnement du Cabinet Fidal.



Publics concernés

- Dirigeants
- DAF, Direction juridique
- Direction opérationnelle
- HSE
- Secteurs : Industrie + Immobilier

Prérequis : aucun



Objectifs de la formation

- Appréhender les bases des outils juridiques de gestion des sites pollués
- Connaître les principales démarches administratives
- Identifier les principaux risques pour les opérations
- Acquérir des réflexes contractuels



Méthode pédagogique et suivi

- Formation associant aspects théoriques et implications pratiques (échanges, exemples concrets).
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par Fidal Formations
- Évaluation "à chaud" de la formation
- Nos formateurs, avocats experts, assurent l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle (collective et synchrone)



Tarif

- 400€ HT soit 480€ TTC la demi-journée de formation par participant
- TVA 20%



Programme

I. Appréhender les responsabilités en matière de pollutions

- « Les fondamentaux » de la politique française de gestion des sites pollués
- Détermination du responsable de la remise en état
 - ✓ L'exploitant des activités à l'origine des pollutions
 - ✓ Le propriétaire foncier

II. Gérer la cessation d'activité d'une ICPE

- Rappel des étapes de la procédure
- Nouvelles démarches « ASAP » et retour d'expérience

III. Maîtriser le redéveloppement du site

- Rôle des différentes parties prenantes (ancien exploitant, maître d'ouvrage, bureau d'étude, maire, préfet) et responsabilités associées
- Nouveaux outils de la loi ALUR - avec Focus sur le dispositif du tiers demandeur

IV. Se protéger contractuellement

- Piloter l'information :
 - ✓ Quelles obligations (générales et spéciales) du vendeur et de l'acquéreur ?
 - ✓ Quelle information demander/donner ? Où trouver l'information ?
- Réflexes contractuels en cession immobilière et en cession d'entreprise

V. Mettre en œuvre pratiquement

- Etudes de cas sur un site ICPE et un site non ICPE

Gestion de Sites Pollués : Actualités et bonnes pratiques juridiques

Nantes | Saint Nazaire ou à distance

Le 18 juin 2024

De 09h à 12h30

soit 3h30 de formation

Comment nous avez-vous connu ?

- Recherche internet Avocat Fidal
 E-mailing Autre précisez : _____
 LinkedIn _____

COORDONNEES DE LA SOCIETE

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone : _____

Siret : _____

Code Naf ou APE : _____

Effectif : _____

PERSONNE EN CHARGE DE LA FORMATION

Mme M.

Nom | Prénom _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

FACTURATION

Adresse de facturation :

MAIL (OBLIGATOIRE): _____

CACHET & SIGNATURE

Etabli le _____ à _____

Cachet de l'entreprise et signature

PARTICIPANTS

Mail & téléphone sont requis pour recevoir convocation et informations propres à la session

Mme M.

Nom | Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Mme M.

Nom | Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

CHAMPS À COCHER

Je consens à l'utilisation de mes données pour le traitement de ma demande*

Je suis intéressé(e) par cette formation en INTRA (sur mesure dans mon entreprise à la date de mon choix)

MODALITÉS D'ANNULATION

Faculté de dédit : toute annulation, par le client, moins de huit jours avant le début de l'action de formation ou en cas d'absence entraînera le paiement du prix intégral à titre de dédit. La participation à une autre journée vous sera alors proposée.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- 400€ HT soit 480€ TTC la demi-journée de formation par participant
- TVA 20%

Paiement à réception de facture

Paiement par l'entreprise :
A réception de la facture établie à l'issue de la formation

OU

Paiement par un Opérateur de Compétences :
Envoi d'une facture directement à votre OPCO

(En cas de financement par votre OPCO, la subrogation est subordonnée à la transmission de l'accord de prise en charge à Fidal Formation lors de votre inscription et au plus tard à la date de la formation. A défaut de subrogation à ces dates, nous facturerons directement l'entreprise et il vous appartiendra de solliciter directement le remboursement auprès de votre OPCO.)

Nom et adresse de facturation de l'OPCO : _____

Numéro de prise en charge : _____

* Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont destinées au service des inscriptions et de l'organisation des formations Fidal Formation. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à Fidal Formation pour la gestion de clients et de prospects du cabinet, ainsi qu'au groupe Fidal. Ces informations seront conservées pendant trois ans à compter de la date de leur collecte. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679), vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour des motifs légitimes, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits. Pour exercer vos droits, vous devez adresser un courrier au délégué à la protection des données du groupe Fidal, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse postale suivante : FIDAL – Délégué à la Protection des Données – Tour Prisma 4-6 avenue d'Alsace 92400 Courbevoie ou à l'adresse de courrier électronique dpo@fidalformation.fr. Les informations identifiées par un astérisque sont obligatoires. A défaut, votre demande ne pourra pas être traitée ou son traitement sera retardé.